

N/REF : 3/06/2026 12H07 C:000003 I:02619
V/REF : AC/C48021
V/Email reçu le Mercredi 03/06/2026 à 12H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. OCD
IMMEUBLE : ORCHIDEES -OCD
RUE LOUIS GARIN
.
35760 MONTGERMONT

Rennes, le 10 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : RUE LOUIS GARIN - PASS CHANTIER
SOUS SOL
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE AU NIVEAU DE L'EMPLACEMENT 32 DANS LE SOUS-SOL
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 08/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONTROLE DES ALIMENTATIONS
CONTROLE DES EVACUATIONS
CONSTAT : PAS DE FUITE CONSTATÉE SUR PLACE 32
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 09/06/26 A 10H52 MLEFEUVRE@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL013-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PC	1	102,92	102,92
TOTAL H.T.					102,92
T.V.A. a 10,00%					10,29
TOTAL T.T.C.En EURO					113,21

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.